



République Française
Département du Val d'Oise
Canton de Pontoise

Commune de Livilliers

mairie@livilliers.fr

10, Rue de la Chaise
95 300 Livilliers

Téléphone : 01.34.42.72.04

ARRETE N°17/2021 PORTANT MESURE D'INTERDICTION DE TOUT JEU DE BOULES DE PETANQUE, PASSAGE DE CHEVAUX, CIRCULATION DES DEUX ROUES (VELOS, MOTOS) SUR LE PARVIS DE L'EGLISE

Le Maire de la commune de LIVILLIERS,

- **Vu** les articles L2211-1, L2212-1 et L2212-2 du Code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** le Code Pénal, et notamment les articles R610-5 et R623-2 ;
- **Considérant** la recrudescence de jeux de boules de pétanque sur le parvis de l'église, ainsi que le passage de chevaux et véhicules (vélos, motos) constatés par la commune ;
- **Considérant** que ces jeux de boules de pétanque, passage de chevaux et véhicules (vélos, motos) abiment considérablement la réfection du stabilisé du parvis de l'église qui a été effectuée en juillet 2021 ;
- **Considérant** qu'il y a lieu d'assurer la protection des équipements publics ;
- **Considérant** qu'il existe un terrain de boules sur l'aire de jeux, et des chemins communaux pour les chevaux et véhicules à deux roues (vélos, motos) ;

ARRETE

Article 1^{er} : Les jeux de boules de pétanque, le passage de chevaux ainsi que la circulation des deux roues sur le parvis de l'église sont interdits à compter de ce jour.

Article 2 : La signalétique sera installée par les services compétents dans les endroits concernés, autour du parvis de l'église.

Article 3 : La violation de l'interdiction édictée par le présent arrêté sera verbalisable par les services de gendarmerie.

Article 3 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :
La gendarmerie d'Auvers sur Oise ;
Affichage

LIVILLIERS, le 26/08/2021

Le Maire
Marion WALTER

